



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conformément à l'article 47 de la Loi n° 11/003 du 25 juin 2011 modifiant la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) par sa décision n° 068/CENI/BUR/11 du 27 octobre 2011 rend publiques les listes électorales dans chaque Bureau de vote en vue des élections présidentielle et législatives nationales du 28 novembre 2011.

La CENI invite les électeurs à prendre connaissance des listes ainsi publiées et affichées devant les Bureaux de vote.



Fait à Kinshasa, le 28 OCT 2011

Monsieur Laurent NDAYE NKONDO
1^{er} Rapporteur-Adjoint